

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ASSOMPTION

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le mardi 9 juin 2026 à 19h00, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Identification du site concerné :
130 boulevard Céline-Dion, lot 5 749 786, zone CR-11

Nature et effet :
Cette dérogation aurait pour effet de permettre l'aménagement de deux (2) enseignes sur mur identifiant l'établissement commercial « Pièces d'auto S.M. », d'une superficie de 4,97 mètres carrés chacune, alors que l'article 161 du *Règlement numéro 05-384-15 relatif au zonage* prescrit une superficie maximale de 3,00 mètres carrés pour une enseigne sur mur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande, lors de cette séance ordinaire.

Donné à Charlemagne ce 25 mai 2026



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 et son amendement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 25 mai 2026, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 25 mai 2026.

Donné à Charlemagne ce 25 mai 2026



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière